

17 DAUPHINE

Société civile immobilière au capital de 1.000 euros

Siège social : 3 place d'Iéna, 75016 Paris

941 469 397 R.C.S. Paris

(ci-après la « **Société** »)

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 13 JUIN 2025

Le 13 juin 2025

Les associés de la Société, à savoir :

- **NRG INVESTISSEMENTS**, société par actions simplifiée au capital de 99.227,50 euros, dont le siège social est situé 3 place d'Iéna, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 400 097 945 RCS Paris, représentée sa Présidente, Madame Nathalie Gillier ;
- **LRIM**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social se situe 15 rue Poncelet, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 907 609 739 R.C.S. Paris, représentée par son Président, Monsieur Louis de la Revelière ;
- **Golem Investissements**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 3 rue Denis Poisson, 75017 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 922 232 103 R.C.S Paris, représentée par son Gérant, Monsieur Yohann Cherbit ;

(Ci-après les « **Associés** »).

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

- des statuts actuels de la Société ;
- du projet de statuts de la Société après transformation en société en nom collectif ; et
- du projet des décisions soumises aux Associés.

APRÈS AVOIR DÉCLARÉ EXPRESSÉMENT ET IRRÉVOCABLEMENT :

- prendre les présentes décisions unanimes des Associés par acte sous seing privé conformément à ce qui est mentionnée à l'article 19.5.2 des statuts de la Société ;
- être parfaitement informés de la teneur et de la portée des présentes décisions et les prendre en connaissance de cause ; et

- renoncer à remettre en cause, à quelque titre que ce soit, la validité des présentes et des décisions ci-après.

PRENNENT A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Transformation de la Société en société en nom collectif ;
2. Modification de l'objet social de la Société ;
3. Adoption des nouveaux statuts ;
4. Effet de la transformation sur les comptes de l'exercice en cours ;
5. Pouvoir pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Transformation de la Société en société en nom collectif

Les Associés **décident** de transformer la Société en société en nom collectif à compter de ce jour afin de lui permettre de réaliser son nouvel objet social tel que prévu dans les nouveaux statuts qui leur ont été proposés tels que figurant en **Annexe 1** au présent procès-verbal.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales, réglementaires et fiscales en vigueur concernant les sociétés en nom collectif et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société et son siège social restent inchangés.

La gérante de la Société reste Madame Nathalie Gillier.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 euros. Il restera divisé en 1.000 parts sociales de 1 euro chacune entièrement libérées, et attribuées aux associés actuels en échange des 1.000 parts qu'ils possèdent.

Cette décision est adoptée par l'unanimité des Associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification de l'objet social de la Société

Les Associés **décident** de supprimer le caractère civil de la Société et de modifier avec effet immédiat l'objet social de la Société.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la Société (Objet social) sera désormais rédigé comme suit :

« *La Société a pour objet :*

- *l'acquisition, la construction, la mise en valeur, la location meublée (uniquement), l'exploitation des biens sous la forme de maisons d'hôtes ou autres activités liées à l'hôtellerie et à la parahôtellerie, ainsi que la vente du/des immeubles détenus par la Société ;*

- *l'entretien, la gestion technique, du/des immeubles détenus par la Société, l'obtention de toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la restructuration du ou des immeubles détenus par la Société, l'amélioration, la subdivision, la réalisation de travaux, toute autre utilisation ou opération concernant le/les immeubles détenus par la Société ;*
- *l'obtention de tous emprunts nécessaires au financement des opérations ainsi définies, de toutes cautions, avec ou sans garantie hypothécaire, et la constitution de toutes sûretés nécessaires en vue de l'octroi d'un financement accordé à la Société ou d'un financement dans l'intérêt commun de la Société et des sociétés appartenant au même groupe que la Société ;*
- *conformément aux dispositions de l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier, procéder à des opérations de trésorerie (prêts, avance en compte courant, cautionnement, etc..) avec des sociétés ayant avec elle, directement ou indirectement, des liens de capital conférant à l'une des sociétés liées un pouvoir de contrôle effectif sur les autres ;*

et d'une façon générale, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou utiles ou nécessaires à la bonne gestion du patrimoine de la Société ou tous autres objets similaires ou connexes, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.»

Cette décision est adoptée par l'unanimité des Associés.

TROISIÈME DÉCISION **Adoption des nouveaux statuts**

En conséquence de la première décision ci-dessus et après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts qui leur a été proposé tel que figurant en **Annexe 1** au présent procès-verbal, les Associés en **approuvent** le texte, article par article et dans leur intégralité, et **décident** de les adopter comme statuts de la Société sous sa nouvelle forme de société en nom collectif.

Cette décision est adoptée par l'unanimité des Associés.

QUATRIÈME DÉCISION **Effet de la transformation sur les comptes de l'exercice en cours**

Les Associés **décident** que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2025, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société en nom collectif.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés en nom collectif.

Les Associés **statueront** sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés en nom collectif.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et attribués aux Associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de société en nom collectif.

Cette décision est adoptée par l'unanimité des Associés.

CINQUIÈME DÉCISION
Pouvoir pour les formalités

Les Associés **constituent** pour mandataire :

LVPRO
SAS au capital de 52 027,10 euros
15 rue de Milan 75009 PARIS
809 015 407 RCS PARIS

à qui ils donnent pouvoir à l'effet de :

- publier l'avis relatif à la modification des caractéristiques de la Société dans un journal d'annonces légales ;
- déposer et signer auprès du Guichet Unique et du Greffe du Tribunal de Commerce, et partout où besoin sera, en ce y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, ma demande de modification ou de radiation au Registre du Commerce et des Sociétés, conformément aux textes légaux en vigueur ;
- plus généralement déposer et de signer tous formulaires, produire toutes justifications, faire toutes déclarations, affirmations et réserves, acquitter tous droits et taxes, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire aux effets ci-dessus.

Cette décision est adoptée par l'unanimité des Associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui a été signé par les Associés.


Le 13 juin 2025

DocuSigned by:

B205A5580C5140E...

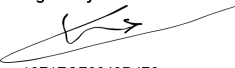
NRG INVESTISSEMENTS

Représentée par sa Présidente,
Madame Nathalie Gillier

DocuSigned by:

A9D1B3A1B4ED42C

LRIM

Représentée par son Président,
Monsieur Louis de la Revelière

Signed by:

16F1ECF6643D476...

Golem Investissements

Représentée par son Gérant,
Monsieur Yohann Cherbit

Annexe 1
Projet de nouveaux statuts de la Société